



CRISE DE LA DNC : LA « SCIENCE » AU SECOURS DE L'ÉTAT

**PAR HELÈNE BANOUN ¹, PHARMACIEN BIOLOGISTE, EX-CHARGÉE DE RECHERCHES INSERM [PHD]
ET JEAN-FRANÇOIS LESGARDS ², DOCTEUR EN CHIMIE/BIOCHIMIE [PHD]**

BONSENS.ORG SCIENTIFIC

¹ <https://orcid.org/0000-0001-8391-7989>

² <https://orcid.org/0009-0008-7668-2016>



SOMMAIRE

AVANT- PROPOS	3
LA MALADIE, LE VIRUS, LA TRANSMISSION, LE TRAITEMENT	3
Apparition de la maladie en France	3
Le virus	5
La détection de la maladie	7
JUSTIFICATION DE L'ABATTAGE	8
CONTRÔLE DES MOUVEMENTS D'ANIMAUX	9
VACCINATION	11
Le vaccin	12
Immunité collective : quel est le seuil de couverture vaccinale qui procure une immunité collective ?	13
Pharmacovigilance	13
IMPORTANCE CLÉ DE LA LUTTE ANTIVECTORIELLE : UN « OUBLI » SCIENTIFIQUE PRÉJUDICIABLE	14
ASPECT ÉCONOMIQUE ET STATUT INDEMNÉ	19
QUESTIONS DES ÉLUS ET DES INTERNAUTES	19
Bref rappel sur ce dernier foyer de Catalogne	19
CONCLUSION	20

RAPPORT OPECST

Vidéo : OPECST Dermatose nodulaire contagieuse : les apports de la science, Jeudi 15 janvier 2026³

Rapport : Rapport au nom de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, sur les apports de la science pour lutter contre la dermatose nodulaire contagieuse - Compte rendu de l'audition publique du 15 janvier 2026 et de la présentation des conclusions du 29 janvier 2026- Rapport n° 322 (2025-2026), déposé le 29 janvier 2026⁴

³ https://videos.senat.fr/video.5652852_69689371c3cf9.dermatose-nodulaire-contagieuse--les-apports-de-la-science

⁴ <https://www.senat.fr/notice-rapport/2025/r25-322-notice.html>



AVANT- PROPOS

Le 15 janvier 2026 s'est tenue une audition publique [3] de l'OPECST (Office Public d'Évaluation des Choix Scientifiques et Techniques), sur la gestion gouvernementale de la crise de la dermatose nodulaire contagieuse des bovins. Cette audition avait pour but officiel d'informer objectivement les parlementaires pour éclairer leurs choix législatifs ou de contrôle, en se basant sur des données scientifiques solides. À la suite de cette audition, un rapport écrit a été publié [4].

Le titre officiel de l'événement et du rapport est précisément : « Les apports de la science pour lutter contre la dermatose nodulaire contagieuse ». La « Science » est donc invoquée ici pour justifier les décisions du gouvernement pour « lutter » contre cette épizootie qui a atteint la France fin juin 2025.

Lors de cette réunion de l'OPECST, seuls des élus et des scientifiques intégrés à l'appareil du pouvoir étaient présents, les éleveurs et leurs syndicats ont été tenus à l'écart. Selon le directeur de crise du Ministère de l'Agriculture, les éleveurs sont considérés comme « *sentinelles de la bonne santé des animaux dont ils assurent la charge et la responsabilité de l'entretien* » : il exprime clairement ici que les éleveurs ne sont que formellement propriétaires de leur troupeau, en réalité ils sont gestionnaires d'un capital vivant géré par l'État au nom de la collectivité.

Nous nous sommes intéressés à cette maladie dès juillet 2025. Les éleveurs touchés ont été confrontés à un mur : refus de dialogue par les pouvoirs publics qui ont imposé dès fin juin 2025 un abattage total des troupeaux dès qu'un seul bovin malade était testé positif. Nous avons essayé d'aider les éleveurs en leur fournissant une analyse indépendante de l'état de la science sur la DNC.

Nous reprenons ici certains points qui nous paraissent importants à analyser et critiquer : à l'écoute de la vidéo et à la lecture du rapport il est clairement perceptible que les experts très compétents qui sont présents se contorsionnent beaucoup pour faire coller les « données de la science » avec l'utilisation scientifique qui en est faite par le pouvoir.

LA MALADIE, LE VIRUS, LA TRANSMISSION, LE TRAITEMENT

APPARITION DE LA MALADIE EN FRANCE

Il est dit dans la vidéo de la réunion que le premier cas a été détecté le 23 juin en Savoie alors que dans le rapport écrit, la date mentionnée deux fois est le 29 juin. Cependant en novembre 2025, l'INRAE confirme que le premier vétérinaire a été appelé au chevet d'une vache malade avant le 23 juin [5]. Des

⁵ **Dermatose nodulaire contagieuse : le jeune confrère ayant diagnostiqué le premier cas en France témoigne**, La Dépêche Vétérinaire, 27 août 2025 https://www.depecheveterinaire.com/dnc-le-jeune-confrere-ayant-diagnostique-le-premier-cas-en-france-temoigne_679C4F853C6DAA6B.html et

« **Une vache de maladie** », revue Sesame, Sciences et Société, Alimentation, Mondes Agricoles et Environnement, 12 novembre 2025, <https://revue-sesame-inrae.fr/une-vache-de-maladie/>



rapports des associations BonSens et AIMSIB ont discuté du mode et de la date d'apparition de la maladie [6, 7].

Nous verrons plus bas que les autorités savent plus de choses qu'elles ne veulent en dire sur l'origine de la maladie en France.

Madame B Dufour, vétérinaire, professeur émérite, affirme que « *comme la DNC est due à un virus, il n'y a pas de traitement* ». Elle veut certainement dire qu'il n'y a pas de molécule spécifiquement conçue pour empêcher le virus de rendre malade un bovin. Mais est-ce que cela signifie qu'il ne faut pas soigner les bêtes atteintes ? Ne pas soigner une bête malade est-il compatible avec le « *bien-être* » animal ?

On peut noter ici un parallèle avec la crise Covid chez les humains pour laquelle les autorités ont décidé pour la première fois dans l'histoire de l'humanité que les médecins ne devaient pas soigner les malades atteints avant qu'ils ne soient au stade d'appeler le SAMU pour aller en réanimation (c'est une notion bien étrange du « *bien-être* » humain !). Il est pourtant admis qu'on doit soigner une infection virale dès le début de la maladie [8].

Madame Dufour affirme que la mortalité de la DNC est de 10% et la morbidité de 50%.

Selon elle, les animaux qui survivent sont des « *non-valeurs économiques* » : ceci est sans doute vrai pour certains pays et certaines races bovines mais il faudrait le prouver pour la France.

On ne sait pas combien de bovins ont été atteints par le virus et ont survécu à la DNC avec ou sans séquelles et donc on ne sait pas quelle est la perte réelle de production laitière et de viande subie par leurs propriétaires.

Il faut rappeler la différence entre létalité et mortalité. La **létalité** est le **nombre de cas fatals** liés à une maladie, calculé en **divisant le nombre de décès causés par la maladie pendant une certaine période par le nombre d'animaux affectés par la maladie durant cette même période**.

La mortalité est le **nombre annuel de décès dus à une cause, rapporté** au nombre d'animaux de la zone considérée.

Les publications scientifiques et l'histoire de la DNC montrent que ces taux sont extrêmement variables selon les pays, les races d'animaux et l'état de santé d'un cheptel.

Le problème en France est qu'on a abattu les troupeaux atteints avant d'avoir pu évaluer ces taux. Le nombre de bovins décédés de la maladie avant abattage des troupeaux n'est pas publié mais d'après les remontées du terrain il serait de 1 à 3 bovins sur une zone où on peut recenser 1 à 2 millions d'animaux, ce qui donne un taux de mortalité de 0,00015%. On peut considérer que le nombre

⁶ Banoun H, Lesgards JF, et Frot O. Dermatose Nodulaire Contagieuse de la Vache (DNC): l'Abattage « Inutile » d'Animaux par la France ?. 11 Août 2025a, BonSens.org Scientific. <https://bonsens.info/dermatose-nodulaire-contagieuse-de-la-vache-dnclabattage-inutile-danimaux-par-la-france/>

⁷ Comment la dermatose nodulaire contagieuse se diffuse-t-elle ? <https://www.aimsib.org/2025/08/25/comment-la-dermatose-nodulaire-contagieuse-est-elle-vraiment-arrivee-en-france/> 25 août 2025.

⁸ Kardos, P et al.- A Call for Early and Appropriate Symptomatic Treatment in Acute Respiratory Infections to Prevent Escalation. *Healthcare* 2025, 13, 2738. <https://doi.org/10.3390/healthcare13212738>



d'animaux atteints par la maladie est compris entre 3500 (nombre officiel d'animaux abattus) et 5 000 ou 5500 (chiffre provenant des syndicats qui y ajoutent les veaux abattus qui n'avaient pas encore été recensés), on peut donc évaluer la létalité à 0,06%. Il est donc évident que la mortalité et la létalité sont bien inférieures aux taux annoncés ici. On nous dit d'ailleurs que le nom de la DNC ne fait pas assez peur !

Par ailleurs, **la littérature scientifique montre une mortalité en général plus faible (1 à 5 %) [9, 10].** Et le taux de morbidité (fait de développer la maladie et des symptômes) est normalement située entre 10 et 20 % (avec des variations de 3 à 85 % dans le monde entier) [11]. **Il semble y avoir une volonté d'empirer la gravité de la maladie.**

Au Sri Lanka (en 2020, année de l'apparition de la maladie dans ce pays) la létalité était de 0,4%, elle a été calculée sur le nombre de cas totaux observés dans le pays. [12]

En Mongolie, la DNC est apparue en 2021 avec une prévalence de 2 à 10% selon les régions et une morbidité de 6% ; aucun décès n'a été observé (mortalité et létalité égales à zéro). [13]

LE VIRUS

Selon les responsables des laboratoires qui interviennent pendant la réunion, le virus a été séquencé, c'est une souche sauvage non recombinante clade 1.2b qui circule en France (Savoie, Rhône, Pyrénées), elle est quasiment identique à la souche italienne.

D'après le CNOPSAV du 28 août 2025, cette souche est très proche de la souche Nigeria 2018. D'après Mishra et al 2023 [14], le clade 1.2b est retrouvé en Inde et serait proche du clade méditerranéen (Grèce, Albanie, Turquie, Serbie, Israël, Kazakhstan, Bulgarie, Macédoine et Russie). **On nous annonçait un séquençage de la souche tunisienne en août 2025 puis une comparaison avec les souches Savoie/Italie,** le CNOPSAV-DRAAF Bretagne d'octobre annonce que **cette comparaison n'est pas effectuée.** Il est donc difficile de conclure à une origine africaine plutôt que méditerranéenne. Il est dommage qu'un séquençage demande autant de temps ! Est-il difficile d'obtenir la souche d'Afrique du Nord ? **Quelles sont les difficultés : scientifiques ou politiques ?**

Selon Madame Dufour, le virus de la DNC peut survivre 24 heures sur les pièces buccales des insectes

⁹ Lesgards JF. Crise de la dermatose nodulaire contagieuse : la lutte antivectorielle par répulsifs/pièges à insectes/arthropodes et insecticides est une clef majeure. Janvier 2026. <https://bonsens.info/crise-de-la-dermatose-nodulaire-contagieuse-la-lutte-antivectorielle-par-repulsifs-pieges-a-insectes-arthropodes-et-insecticides-est-une-clef-majeure/>

¹⁰ FLI (Friedrich-Loeffler-Institut). Carte : Foyers de la LSD depuis le 01.01.2025, situation au 31.07.2025 <https://www.fli.de/de/aktuelles/tierseuchengeschehen/lumpy-skin-disease/>

¹¹ Akther M et al. Global Burden of Lumpy Skin Disease, Outbreaks, and Future Challenges. Viruses. 2023 Aug 31;15(9):1861. <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/37766268/>

¹² Haga et al. Sequencing and Analysis of Lumpy Skin Disease Virus Whole Genomes Reveals a New Viral Subgroup in West and Central Africa. Viruses 2024, 16, 557. <https://doi.org/10.3390/v16040557>

¹³ Odonchimeg et al. Molecular identification and risk factor analysis of the first Lumpy skin disease outbreak in cattle in Mongolia. J Vet Med Sci. 2022 Sep 5;84(9):1244-1252. doi: 10.1292/jvms.22-0250. Epub 2022 Jul 18. PMID: 35851266; PMCID: PMC9523301. <https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC9523301/>

¹⁴ Mishra et al. Deciphering the genetic landscape of lumpy skin disease: Unraveling variable virulence through comprehensive genome sequence analysis in India. Virology. 2024 Aug;596:110123. doi: 10.1016/j.virol.2024.110123. Epub 2024 May 23. PMID: 38805805. <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/37515159/>



vecteurs passifs. Ce n'est pas ce qui est montré par les experts qui évoquent une persistance jusqu'à 14 jours [15,16]. Selon Gharbi [17], le virus peut persister jusqu'à 7 jours chez les stomoxes. Il a été démontré expérimentalement que le virus de la DNC peut persister chez les tiques trans-hivernantes (tiques ayant effectué une hibernation) pendant environ 2 mois. Ce sont plutôt les animaux qui développent des lésions qui vont transmettre le virus [18]. Selon Me Dufour, le virus survivrait plusieurs mois sur les croûtes de la peau, retrouvées sur les animaux anciennement infectés ; d'après l'OMSA, il peut en effet être isolé jusqu'à 35 jours et « voire plus » [19].

En page 6 du rapport, l'approximation scientifique est encore plus importante concernant la durée de vie dans les pièces buccales (*proboscis*) des insectes « *Il s'agit d'une transmission vectorielle de proximité car le virus ne survit que quelques heures dans les pièces buccales des insectes et le périmètre de vol de ces derniers n'est que de quelques kilomètres.* ». Encore une fois, il est établi scientifiquement que le virus de la DNC peut être retenu sur la trompe des mouches (et moustiques) pendant une durée d'environ 9 jours (jusqu'à 14 jours), et pendant une durée plus courte dans le reste du corps, allant de 2,2 à 6,4 jours [16, 20, 21].

Il n'est pas fait mention par B. Dufour d'autres insectes que les taons et les stomoxes qui sont, d'après elle, trop lourds pour être transportés par le vent ; cependant d'autres insectes pourraient être vecteurs et sont susceptibles d'être transportés par le vent. Selon Akther [22], la maladie se transmet principalement par les piqûres d'insectes tels que les moustiques, les mouches, les tiques. Selon Gharbi, les stomoxes peuvent se déplacer sur 3,2 km à la recherche d'un hôte et cette distance peut aller jusqu'à environ 29 km. Les mouches d'étables (*Stomoxys calcitrans*) peuvent parcourir jusqu'à 225 km portées par le vent [23].

On nous rappelle également que des animaux asymptomatiques peuvent transmettre la maladie. Cette affirmation a déjà été critiquée par Hélène Banoun, car cela repose sur un essai biaisé sur des animaux en laboratoire [24]. Cet essai effectué au laboratoire européen de référence en Belgique a consisté à

¹⁵ Kumar N et al.- Pathogenicity and virulence of lumpy skin disease virus: A comprehensive update.

Virulence. 2025 Dec ;16(1):2495108 <https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC12036493/>

¹⁶ Sanz-Bernardo et al., The Acquisition and Retention of Lumpy Skin Disease Virus by Blood-Feeding Insects Is Influenced by the Source of Virus, the Insect Body Part, and the Time since Feeding. J Virol. 2022 Aug 10;96(15):e0075122 <https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC9364806/>

¹⁷ Gharbi M, Les vecteurs de la dermatose nodulaire en dix questions-réponses, Abstract-Vet, <https://media.licdn.com/document/media/v2/D4E1FAQEEjnk1aVDaTg/feedshare-document-pdf-analyzed/B4EZr944eCGYAY-/0/1765196140117?e=1766016000&v=beta&t=lcozAGmN92sHRCOWcTW6tfMvT6Nz5NGqk2hXTEx6BkY>

¹⁸ Sanz-Bernardo et al., The Acquisition and Retention of Lumpy Skin Disease Virus by Blood-Feeding Insects Is Influenced by the Source of Virus, the Insect Body Part, and the Time since Feeding. J Virol. 2022 Aug 10;96(15):e0075122 <https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC9364806/>

¹⁹ WOA, 2022. Lumpy Skin Disease technical disease card: Aetiology Epidemiology Diagnosis Prevention and Control References World Organisation for Animal Health (WOAH). <https://www.woah.org/app/uploads/2022/06/lumpy-skin-disease-final-v1-1forpublication.pdf>, Accessed 30 January 2026

²⁰ Kumar N, Sharma S, Tripathi BN. Pathogenicity and virulence of lumpy skin disease virus: A comprehensive update. Virulence. 2025 Dec ;16(1):2495108 <https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC12036493/>

²¹ Lesgards JF. Crise de la dermatose nodulaire contagieuse : la lutte antivectorielle par répulsifs/pièges à insectes/arthropodes et insecticides est une clef majeure. Janvier 2026. <https://bonsens.info/crise-de-la-dermatose-nodulaire-contagieuse-la-lutte-antivectorielle-par-repulsifs-pieges-a-insectes-arthropodes-et-insecticides-est-une-clef-majeure/>

²² Akther M et al.. Global Burden of Lumpy Skin Disease, Outbreaks, and Future Challenges. Viruses. 2023 Aug 31;15(9):1861. doi: 10.3390/v15091861. PMID: 37766268; PMCID: PMC10535115. <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/37766268/>

²³ Showler AT et al.- Stable Fly, *Stomoxys calcitrans* (L.), Dispersal and Governing Factors. Int J Insect Sci. 2015 May 21;7:19-25. doi: 10.4137/IJIS.S21647. PMID: 26816486 ; PMCID : PMC4722882. <https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC4722882/>

²⁴ L'essentiel sur les vaccins contre la DNC (dermatose nodulaire contagieuse des bovins) https://www.researchgate.net/publication/398928281_L'essentiel_sur_les_vaccins_contre_la_DNC_dermatose_nodulaire_contagieuse_des_bovins



infecter expérimentalement des bœufs (donneurs) puis à les mettre en contact avec des mouches qui sont ensuite déplacées sur des animaux non infectés receveurs chez qui on cherche à détecter la transmission du virus. Parmi les animaux donneurs asymptomatiques piqués par les mouches, un seul bœuf qui ne déclare jamais la maladie par la suite l'aurait transmise à un receveur. Le jour où les mouches ont été placées sur ce bœuf la PCR dans le sang était négative (elle avait été positive mais avec un Ct de 42 cycles d'amplification seulement la veille et aucun autre jour). **Aucun autre animal asymptomatique qui déclare la maladie ensuite ne transmet la maladie et pourtant ils ont été piqués par plus de mouches que le seul bœuf supposé transmetteur. Ces incohérences semblent indiquer un artefact de laboratoire plutôt qu'une transmission réelle.**

Les manifestations contre les abattages sont aussi soupçonnées par plusieurs intervenants de faciliter la diffusion du virus par le nombre de personnes présentes mais B. Dufour précise que le matériel souillé (les bottes, etc ...) doit jouer un rôle mineur : elle dédouane donc le rôle éventuel des vétérinaires lors des campagnes massives de vaccination.

LA DETECTION DE LA MALADIE.

Elle se fait par PCR sur le sang et les nodules et par sérologie ELISA. **Un test PCR-DIVA permet de différencier le virus sauvage du virus vaccinal** [25].

Selon les experts présents à la réunion, la fiabilité des tests dépend du prélèvement (sang ou tissus) et donne lieu à un débat animé entre élus et scientifiques. En réponse à une question sur les faux positifs, l'expert n'évoque que des faux négatifs si la charge virale du prélèvement est faible mais affirme que la spécificité sur tissus est de 100%.

Rappelons que tout dépend aussi du nombre de cycles d'amplification qui peuvent donner des faux positifs lorsqu'ils sont poussés à 40 cycles [23]. Selon P. Caufour et B. Dufour, le prélèvement réglementaire est le nodule (le prélèvement sur nodule est le « *juge de paix* ») car c'est la clinique qui prime. Nous faisons remarquer que, dans les faits, la plupart des prélèvements sont sanguins et le nodule n'est parfois pas testé lorsque le sang est positif.

Les PCR sont effectuées sur des biopsies cutanées en présence de nodules, du sang en cas d'hyperthermie et des écouvillons en cas de sécrétions (nasales, oculaires et orales). Le virus est détectable par PCR dans le sang uniquement pendant la virémie qui correspond à l'épisode de fièvre de l'animal (les vétérinaires sont-ils au courant de ces détails ? [23]. Selon J.Y. Gauchot (Académie Vétérinaire), on ne sait pas détecter le virus chez les animaux asymptomatiques. Nous ajoutons qu'il est possible en effet que ces animaux soient des porteurs sains, mais cette dernière expression est rejetée par un vétérinaire présent. Molini et al. 2021, ont réussi à détecter le génome du virus par PCR sur un prélèvement nasal en Afrique chez un ruminant sauvage asymptomatique (ne présentant pas de nodules) [26].

²⁵ **Diagnostic de la DNC : comment interpréter les résultats officiels** ? Interprétation des résultats d'analyses biologiques effectués sur les vaches de la famille Lhomme (abattage dans le haut Doubs le 2 décembre 2025)
<https://bonsens.info/diagnostic-de-la-dnc-comment-interpreter-les-resultats-officiels/>

²⁶ Molini et al. Detection of Lumpy Skin Disease Virus in an Asymptomatic Eland (Taurotragus oryx) in Namibia. J Wildl Dis. 2021 Jul 1;57(3):708-711. doi: 10.7589/JWD-D-20-00181. PMID: 33961035



Les experts précisent qu'en cas de doute sur le diagnostic il faut retester : il est bien dommage que la contre-expertise ait été refusée aux éleveurs qui ont reçu un diagnostic positif. Cette contre-expertise est cependant autorisée par un règlement européen [27].

Les tests sérologiques (ELISA) détectent bien les animaux infectés mais seulement 50% des animaux vaccinés et ne différencient pas animaux infectés et vaccinés ; nous soulignons donc le peu d'intérêt d'une enquête épidémiologique en zone vaccinale. **Il serait intéressant en revanche de mener une enquête en zone non vaccinée pour explorer l'immunité naturelle des troupeaux, malheureusement la seule enquête prévue est en zone vaccinale [28].**

JUSTIFICATION DE L'ABATTAGE

Selon B. Dufour, le virus est transmis par des insectes vecteurs qui s'éloignent peu des troupeaux (quelques centaines de mètres ou au maximum quelques kilomètres). Selon elle, la DNC est très contagieuse : une modélisation de l'EFSA montre qu'un bovin peut contaminer jusqu'à 19 animaux et qu'un troupeau qui se trouve dans un rayon de 4,5 km d'un troupeau infecté a 95% de risques d'être infecté, les animaux asymptomatiques peuvent, selon elle, transmettre la maladie (*voir plus haut la critique de cette assertion, chapitre « Le virus »*).

60% des animaux n'ont pas de signes cliniques et l'incubation est de 4 jours à 4 semaines (ajoutons que selon Akther [29], la période d'incubation du LSDV est d'environ 5 semaines dans le cas d'infections naturelles, alors qu'elle varie de 4 à 7 jours en expérimentation).

Ces données sont utilisées pour justifier l'abattage total des troupeaux qui pourraient contaminer les troupeaux voisins ; mais si les insectes vecteurs s'éloignent peu du troupeau, pourquoi ne pas simplement confiner le troupeau ? Le gouvernement a affirmé que les insectes ne piquent pas les animaux morts, cela est aussi à relativiser selon les experts de WHOA/OMSA [30]. Lorsqu'on abat un troupeau, les insectes qui sont censés ne pas piquer les animaux morts vont donc s'éloigner et chercher un autre troupeau proche à contaminer : l'abattage total ne favoriserait-il pas la diffusion au contraire ?

²⁷ Article 35 du RÈGLEMENT (UE) 2017/625 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 15 mars 2017 <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2017/625/oj?locale=fr>

²⁸ Communiqué de presse DNC : Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, confie au CIRAD une analyse de risques complémentaire sur le cas particulier d'une zone ayant atteint l'immunité vaccinale, 23 décembre 2025

<https://agriculture.gouv.fr/dnc-annie-genevard-confie-au-cirad-une-analyse-de-risques-complementaire-sur-le-cas-particulier>

²⁹ Akther M et al.. Global Burden of Lumpy Skin Disease, Outbreaks, and Future Challenges. Viruses. 2023 Aug 31;15(9):1861. <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/37766268/>

³⁰ WOAH, 2022. Lumpy Skin Disease technical disease card: Aetiology Epidemiology Diagnosis Prevention and Control References World Organisation for Animal Health (WOAH). <https://www.woah.org/app/uploads/2022/06/lumpy-skin-disease-final-v1-1forpublication.pdf>, Accessed 30 January 2026



Il est d'ailleurs précisé que l'incubation maximale est de 28 jours : les troupeaux douteux sont gardés confinés et en surveillance pendant cette durée. Comment justifier cela alors que les troupeaux dont un seul animal est positif sont abattus ? Le danger de diffusion est-il plus grand lorsqu'un animal est positif que lorsque tous les animaux sont négatifs malgré une suspicion ? **Ne serait-il pas possible de pratiquer ce confinement du reste du troupeau en cas d'un animal positif ?**

Pour les experts, la DNC représente un danger économique : on « éradique » pour la santé économique du pays. O. Debaere nous dit que la maladie est préjudiciable au *bien-être* animal, donc qu'il faut abattre les animaux pour leur éviter de souffrir. **Il serait aussi possible de réduire la souffrance en soignant les animaux, mais il n'en est pas question ici.**

Pourtant des vétérinaires soignent la DNC partout dans le monde, sauf en Europe apparemment.

O. Debaere nous rappelle qu'en France il n'y a pas d'espèce réservoir (contrairement à l'Afrique), que la DNC est une maladie classée A. Elle doit donc être éradiquée du territoire européen car elle est dangereuse, on ne peut pas vivre avec, « *ici l'ennemi est un virus* ». Il affirme que le dépeuplement est très efficace et rappelle que la vaccination obligatoire est nécessaire.

Il faut rappeler qu'il n'y a pas de consensus scientifique sur l'abattage total. En 2017, pour l'ANSES qui cite l'EFSA : « L'expérience de la gestion de la maladie en Israël, retracée dans l'avis de l'EFSA de 2015 montre que l'abattage des animaux atteints est indispensable pour gérer la maladie sans utilisation de la vaccination mais que l'abattage des animaux sains qui ont été en contact avec des animaux atteints n'est pas indispensable [31] ».

D'après Eom et al., la Turquie et Israël ont pratiqué l'abattage total des troupeaux infectés mais cela n'a pas empêché la maladie de revenir [32].

CONTRÔLE DES MOUVEMENTS D'ANIMAUX

Les experts reconnaissent que ce contrôle présente des failles. Les ventes d'herbe (contrat entre éleveurs dont l'un transporte ses animaux pour les faire pâturer sur le terrain de l'autre) et les estives individuelles peuvent y échapper. Le déplacement d'animaux asymptomatiques avant confirmation d'un premier cas peut diffuser la maladie. Selon O. Debaere, l'arrivée du virus en France serait liée à un

³¹ Risque d'introduction de la dermatose nodulaire contagieuse en France, Avis de l'Anses, Rapport d'expertise collective, juin 2017 <https://www.anses.fr/fr/system/files/SABA2016SA0120Ra.pdf>

³² Eom et al. Lumpy skin disease as an emerging infectious disease. J Vet Sci. 2023 May;24(3):e42. <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/37271510/>



mouvement illégal, non déclaré d'un bovin infecté, mais non détecté comme tel, parce qu'en incubation ou asymptomatique, en provenance d'Italie.

Cet expert précise dans la vidéo à 1h44min : « nous ne connaissons pas l'origine, nous savons que ce n'est pas un insecte venu de Sardaigne ; dans les 3 mois avant l'apparition de la DNC il n'y a eu aucun mouvement de bovin connu depuis la Sardaigne ». « Le virus pourrait avoir été apporté par un cheval, un mouton ou un bovin non déclaré asymptomatique ». Puis plus tard il déclare : « nous savons d'où vient la maladie et nous avons surveillé les négociants connus, le coupable n'est pas un négociant connu. Il y a pu avoir des mouvements illégaux entre Corse et Sardaigne. ». Tout ceci n'est pas repris dans le texte du rapport.

On peut deviner que le virus est arrivé depuis la Sardaigne par un transport illégal d'animaux (via la Corse ou non) vers la Savoie où se sont produits les premiers cas. Ceci a été confirmé par des responsables locaux lors d'une réunion professionnelle entre éleveurs (communication personnelle d'un éleveur).

En Sardaigne, les autorités pensent que le virus était présent dès le mois d'avril 2025 ^[33]. Les derniers transferts officiels d'animaux de Sardaigne vers la Corse ont eu lieu au 15 mai 2025 ^[34].

Pourquoi la maladie ne s'est pas déclarée plus tôt que le 20 juin en Sardaigne ?

Soit des cas ont été cachés, soit le virus n'a pas causé de maladie avant fin juin. Dans cette éventualité, les premiers animaux touchés n'étaient peut-être pas susceptibles à la maladie (par exemple les buffles méditerranéens sont insensibles ^[35]), ou alors il a fallu attendre la multiplication des insectes vecteurs qui ont fait croître les inocula. À Entrelacs (Savoie, premier cas en France), il y avait énormément de mouches et de taons fin juin, ainsi que des chevaux en pâture proche du premier foyer. Le GDS avait demandé le 16 juillet 2025 de limiter les mouvements d'équidés ^[36]. En Sardaigne le déplacement de bovins mais aussi des ovins, caprins, équidés et suidés ont été interdits dès le 23 juin ^[37].

K. Gache, directrice des GDS, regrette la connaissance imparfaite de la géolocalisation des animaux en temps réel qui empêche le contrôle du transport : allons-nous vers un puçage digital des bovins pour les suivre partout ? Un sénateur estime que la surveillance des éleveurs par les autorités est insuffisante.

De plus, si un des piliers est bien le contrôle des transports d'animaux, nous sommes d'accord, il ne semble pas que le contrôle des insectes soit réalisé de façon aussi sérieuse pour la France que dans d'autres pays comme le note le rapport de l'OIECST, page 25, note « 3 » (cf la section **Importance Clé de la lutte antivectorielle : un « oubli » scientifique préjudiciable**, plus bas dans le document).

³³ <https://www.confagricolturaro.it/confagricoltura-informa/tecnico/produzioni-zootecniche/focolai-di-dermatite-nodulare-contagiosa-lumpy-skin-disease-lsd-in-sardegna-e-in-lombardia-il-servizio-sanitario-sta-rintracciando-le-movimentazioni-nelle-aziende-interessate/>

³⁴ <https://www.gdscoarse.fr/2025/06/26/alerte-dncb-sardaigne-bovins-vigilance-maximale/>

³⁵ Di Felice et al., **Susceptibility of Mediterranean Buffalo (*Bubalus bubalis*) following Experimental Infection with Lumpy Skin Disease Virus**. Viruses. 2024 Mar 19;16(3):466. doi: 10.3390/v16030466. PMID: 38543831; PMCID: PMC10974937. <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/38543831/>

³⁶ GDS Filière équine et DNC : une vigilance nécessaire pour protéger les élevages bovins <https://www.gdsfrance.org/filiere-equine-et-dnc-une-vigilance-necessaire-pour-protger-les-elevages-bovins/>,

³⁷ <https://www.quotidianosanita.it/regioni-e-asl/bovini-in-sardegna-primo-caso-in-italia-di-lumpy-skin-disease-attivati-i-protocolli-per-la-gestione-dei-focolai/>



VACCINATION

Les experts insistent sur le rôle de la vaccination massive pour « éradiquer » la maladie, **mais il s'agirait plutôt seulement de la contrôler.**

La seule maladie éradiquée connue est la variole humaine, et ceci a été réussi grâce à la particularité de cette maladie : les personnes infectées ne sont contagieuses qu'APRÈS l'apparition des symptômes, ce qui n'est pas le cas pour les autres maladies connues.

B. Dufour précise que la vaccination permet seulement de freiner la circulation virale sans l'interrompre mais elle parle quand même d'éradication ce qui est incohérent !

S'agit-il d'éradiquer la maladie ou le virus ? Comment éradiquer une maladie si on ne peut pas éradiquer le virus ? L'immunité naturelle dure toute la vie de l'animal et l'immunité vaccinale seulement 12 à 18 mois. Les scientifiques intégrés au pouvoir espèrent donc éradiquer la maladie avec un vaccin qui laisse circuler le virus : **pour que cela fonctionne il faudrait un vaccin efficace à 100%, ce qui n'est pas le cas** (sans compter une revaccination tous les ans ainsi qu'une vaccination des veaux à l'âge de 6 mois).

C'est un bien étrange emploi du mot éradication ! D'après les CDC-US [³⁸], « *l'éradication est la réduction permanente à zéro de l'incidence mondiale d'une infection causée par un agent pathogène spécifique, grâce à des efforts délibérés ; les mesures d'intervention ne sont plus nécessaires. Exemple : la variole* ».

Dans le cas de la DNC, **d'après les définitions des CDC, c'est plutôt le contrôle de la maladie qui est recherché** : « *Réduction de l'incidence, de la prévalence, de la morbidité ou de la mortalité d'une maladie à un niveau acceptable localement grâce à des efforts délibérés ; des mesures d'intervention continues sont nécessaires pour maintenir cette réduction* ».

Lors de l'épidémie dans les Balkans en 2015-2016, les pays qui n'ont pas vacciné assez massivement ont vu une résurgence de la maladie. Mais les experts ne recommandent pas ici la vaccination générale du cheptel français (sans doute pour des raisons économiques d'exportation – 14 mois pour retrouver le statut indemne après l'arrêt de la vaccination - et de coût de cette mesure – des millions d'euros ont déjà été dépensés, la dose de Lumpyvax Merck coûte 1,44 €, sans compter la rétribution des vétérinaires).

Mais la manière dont est effectuée cette vaccination n'est pas discutée. **En effet une vaccination est efficace si elle est effectuée de l'extérieur vers le centre des zones infectées.** Une vaccination barrière doit commencer à l'extérieur et autour des zones infectées, en prévention, puis atteindre les zones infectées ensuite. **Ce n'est pas ce qui est fait : la vaccination est obligatoire dans les 50 km de la zone réglementée « voir au-delà ».** Ce point est soulevé par un vétérinaire (J.Y. Gauchot) qui dit : « *on court après la maladie* ».

³⁸ **The Principles of Disease Elimination and Eradication**, MMWR, supplements, 31 décembre 1999 / 48(SU01) ; 23-7, <https://www.cdc.gov/mmwr/preview/mmwrhtml/su48a7.htm>



De plus, selon Akther [39], « les animaux susceptibles d'être en période d'incubation ou activement infectés ne doivent absolument pas être vaccinés avec un vaccin vivant atténué, car il existe un risque de recombinaison des souches virales et vaccinales ».

B. Dufour rappelle que la vaccination est inopérante en période d'incubation ; **la notice Lumpyvax et l'ATU précisent de vacciner uniquement des bovins en bonne santé et ne présentant pas de lésions cutanées de la DNC.**

La méthode centrifuge adoptée revient donc à vacciner en priorité les bovins susceptibles d'être déjà contaminés. La bonne prévention serait de vacciner en zone indemne avant le printemps et la pullulation des insectes vecteurs.

La seule région où la vaccination est faite de manière préventive (si l'on considère qu'il n'y a eu aucun cas déclaré et donc aucun cas réel), c'est la Corse où les éleveurs ont dû batailler pour l'obtenir en raison de la proximité avec la Sardaigne (bras de mer de 12 km). Selon le rapport : « *La vaccination en Corse est justifiée par la proximité avec la Sardaigne* » alors que ce sont les Corses qui ont demandé cette vaccination contre l'avis des experts [40].

LE VACCIN

On lit dans le rapport que le vaccin OBP a été évalué par l'ANSES en un temps record (entre le 4 juillet et le 8 juillet). Pour le Lumpyvax Merck, la demande d'ATU a été déposée le 15 juillet et l'ANSES a délivré l'ATU le 28 juillet (les contrôles et évaluations effectués ne sont pas mentionnés). La délivrance de l'AMM prendra plus de temps (on ne sait pas combien). 1,7 millions d'animaux auraient été vaccinés depuis juillet 2025.

Rappelons que ce vaccin Lumpyvax-Merck pourrait être surdosé. Selon le RCP, 1 dose de 1 ml du Lumpyvax de Merck, contient entre 10^4 TCID₅₀ et 5×10^5 TCID₅₀ (SIS Neethling-type) **soit une fourchette de 10 000 à 500 000 unités de virus, ce qui est une fourchette très vaste.** Cette large fourchette est justifiée par le fabricant par la perte au cours de la conservation et à la nécessité d'avoir au moins 100 unités en fin de vie du produit. **L'ATU a-t-elle été accordée sur cette formulation ou sur les précédentes dont le titre fixe était de 10^4 unités TCID₅₀. Cette charge virale mal définie du vaccin actuel pourrait avoir des conséquences sur l'efficacité et la sécurité [41].**

³⁹ Akther M, et al.. Global Burden of Lumpy Skin Disease, Outbreaks, and Future Challenges. *Viruses*. 2023 Aug 31;15(9):1861. <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/37766268/>

⁴⁰ Dermatose nodulaire contagieuse : "la proximité de la Sardaigne rend urgente la vaccination", ICI (ex-France Bleu), 7 août 2025 <https://www.francebleu.fr/infos/sante-sciences/dermatose-nodulaire-contagieuse-la-proximite-de-la-sardaigne-rend-urgente-la-vaccination-4811459>

La vaccination est accordée à la Corse le 28 août 2025 (COMMUNIQUÉ DE PRESSE, Annie Genevard réunit le Parlement du sanitaire : une stratégie sanitaire efficace et une mobilisation exemplaire face à la dermatose nodulaire contagieuse qui se poursuit <https://agriculture.gouv.fr/annie-genevard-reunit-le-parlement-du-sanitaire-une-strategie-sanitaire-efficace-et-une>

⁴¹ L'essentiel sur les vaccins contre la DNC (dermatose nodulaire contagieuse des bovins) https://www.researchgate.net/publication/398928281_L'essentiel_sur_les_vaccins_contre_la_DNC_dermatose_nodulaire_contagieuse_des_bovins



Les experts présents à la réunion nous apprennent que la stratégie vaccinale de la France pour 2026 n'était pas arrêtée : il serait temps de s'en préoccuper !

IMMUNITÉ COLLECTIVE : QUEL EST LE SEUIL DE COUVERTURE VACCINALE QUI PROCURE UNE IMMUNITÉ COLLECTIVE ?

Les experts affirment que la vaccination de 80 à 90% du cheptel suffit pour atteindre l'immunité collective mais aucune justification n'est donnée pour ces chiffres. Rappelons que cette notion d'immunité collective est vague et repose uniquement sur des modélisations mathématiques tirées des observations sur la rougeole à l'ère prévaccinale : il s'agissait donc d'immunité naturelle et non vaccinale [42].

PHARMACOVIGILANCE

Selon l'ATU les déclarations d'effets indésirables doivent être faites de préférence par les vétérinaires (qui doivent donc logiquement noter le nom, le numéro de lot, les dates de fabrication et péremption pour chaque bovin injecté et communiquer ces renseignements aux éleveurs pour archivage dans le carnet sanitaire obligatoire depuis 2020). Selon l'ANSES, la pharmacovigilance est annoncée comme très efficace et n'a recueilli que 46 effets indésirables (réactions au point d'injection) sur plus d'un million d'animaux vaccinés, donc le vaccin est sûr et efficace. On peut supposer que les éleveurs n'appellent pas le vétérinaire ni ne déclarent les effets du vaccin car ils craignent une visite sanitaire suivie de la détection de la DNC et de l'abattage de leur troupeau. Hélène Banoun a reçu personnellement de nombreux messages d'éleveurs décrivant des effets indésirables fréquents et graves. Donc, on ne peut rien conclure de ce faible pourcentage de déclarations.

Pourtant le représentant de l'ANSES nous dit qu'un vaccin à virus vivant atténué provoque plus d'effets indésirables qu'un vaccin ARNm : nous savons maintenant que les vaccins ARNm humains sont les vaccins qui ont occasionné le plus de notifications à l'ANSM que tous les autres vaccins réunis. Les effets indésirables du vaccin DNC sont décrits comme des problèmes au point d'injection entraînant jusqu'à une saisie de viande à l'abattage (de 100g à quelques kilos : quelques kilos de zone nécrosée, « ce n'est rien du tout », pour le représentant de l'ANSES).

Selon la fiche vaccination des Groupements Techniques Vétérinaires de Bourgogne-Franche-Comté (version du 24/11/2025), les effets secondaires semblent en effet plus marqués en France pour la campagne 2025 que sur la campagne des Balkans de 2015-2017 [43].

⁴² Vaccin anti-Covid-19 et immunité de groupe, c'est non... et encore non, Hélène Banoun

<https://www.aimsib.org/2020/05/03/vaccin-anti-covid-19-et-immunite-de-groupe-cest-non-et-encore-non/>

⁴³ Dermatoses Nodulaires Contagieuses en France Dermatoses Nodulaires Contagieuses Bovines (DNCB), Fiche VACCINATION, version du 24/11/2025 <https://gtvbf.com/index.php/2025/12/11/dermatose-nodulaire-contagieuse-en-savoie-et-haute-savoie-point-de-situation/>

https://drive.google.com/file/d/1C-mA_LWp7wNPBXYEW_b5IzeM81KCsmWa/view

https://web.archive.org/web/20260204184023/https://drive.google.com/file/d/1C-mA_LWp7wNPBXYEW_b5IzeM81KCsmWa/view



Les experts expliquent la résistance des éleveurs à la vaccination par les fakenews qui circulent sur le vaccin et non par les effets indésirables et l'absence de protection contre un abattage total.

IMPORTANCE CLÉ DE LA LUTTE ANTIVECTORIELLE : UN « OUBLI » SCIENTIFIQUE PRÉJUDICIABLE

Ce rapport de l'OPECST et les réunions de gestion de la crise de la DNC omettent de parler de lutte antivectorielle.

Or, contrairement à ce qui est dit trop souvent, **la littérature scientifique montre que la lutte antivectorielle, grâce à un ensemble de stratégies et d'actions visant à contrôler les insectes qui transmettent la maladie entre bovins**, est possible et peut se révéler efficace pour empêcher de nouveaux cas/foyers d'apparaître [44]. Elle est réalisée notamment grâce à l'utilisation de répulsifs, de pièges et insecticides.

Les données issues de la littérature indiquent qu'un nombre élevé d'insectes vecteurs infectés est nécessaire pour assurer la transmission de la maladie d'un animal à un autre. Les estimations minimales évoquent environ 20 mouches des étables porteuses du virus, ou à défaut 36 taons ou 50 moustiques.

Ces résultats sont confirmés par des observations de terrain, qui suggèrent que la transmission inter-animale ne se produit qu'en présence de densités très élevées de vecteurs hématophages, pouvant atteindre 200 à 400 mouches dans certaines conditions expérimentales, un phénomène parfois décrit comme un véritable « *essaim* » [45] [46] [47] [48] [49] [50] [51] [52].

Ainsi, à ce stade, les données disponibles suggèrent qu'il est peu probable qu'un seul arthropode contaminé puisse transmettre une quantité suffisante de virus à un animal pour provoquer une maladie clinique.

⁴⁴ Lesgards JF. Crise de la dermatose nodulaire contagieuse : la lutte antivectorielle par répulsifs/pièges à insectes/arthropodes et insecticides est une clef majeure. Janvier 2026. <https://bonsens.info/crise-de-la-dermatose-nodulaire-contagieuse-la-lutte-antivectorielle-par-repulsifs-pieges-a-insectes-arthropodes-et-insecticides-est-une-clef-majeure/>

⁴⁵ Lesgards JF. Crise de la dermatose nodulaire contagieuse : la lutte antivectorielle par répulsifs/pièges à insectes/arthropodes et insecticides est une clef majeure. Janvier 2026. <https://bonsens.info/crise-de-la-dermatose-nodulaire-contagieuse-la-lutte-antivectorielle-par-repulsifs-pieges-a-insectes-arthropodes-et-insecticides-est-une-clef-majeure/>

⁴⁶ Sohier, C et al. Experimental evidence of mechanical lumpy skin disease virus transmission by *Stomoxys calcitrans* biting flies and *Haematopota* spp. horseflies. Sci Rep 9, 20076 (2019). <https://doi.org/10.1038/s41598-019-56605-6>

⁴⁷ Chihota CM et al.. Attempted mechanical transmission of lumpy skin disease virus by biting insects. Med Vet Entomol. 2003 Sep;17(3):294- 300. <https://resjournals.onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1046/j.1365-2915.2003.00445.x>

⁴⁸ Haegeman A et al. Evidence of Lumpy Skin Disease Virus Transmission from Subclinically Infected Cattle by *Stomoxys calcitrans*. Viruses. 2023 May 30;15(6):1285. <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/37376585/>

⁴⁹ Sprygin A et al. Transmission of lumpy skin disease virus: A short review. Virus Res. 2019 Aug;269:197637. <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0168170218307445?via%3Dihub>

⁵⁰ Issimov A et al. Mechanical Transmission of Lumpy Skin Disease Virus by *Stomoxys* Spp (*Stomoxys Calcitrans*, *Stomoxys Sitiens*, *Stomoxys Indica*), Diptera: Muscidae. Animals (Basel). 2020 Mar 12;10(3):477. <https://www.mdpi.com/2076-2615/10/3/477>

⁵¹ Sanz-Bernardo B et al. The Acquisition and Retention of Lumpy Skin Disease Virus by Blood-Feeding Insects Is Influenced by the Source of Virus, the Insect Body Part, and the Time since Feeding. J Virol. 2022 Aug 10;96(15):e0075122. <https://doi.org/10.1128/jvi.00751-22>

⁵² Hall RN et al.. A quantitative risk assessment for the incursion of lumpy skin disease virus into Australia via long-distance windborne dispersal of arthropod vectors. Prev Vet Med. 2023 Sep;218:105990. <https://linkinghub.elsevier.com/retrieve/pii/S016758772300154X>



Ceci est largement ignoré dans le rapport de l'OPECST, ce qui ne permet pas une base de réflexion suffisamment proche du réel.

Par exemple page 6 avec une simplification fautive : « le bovin est infecté en se faisant piquer par un insecte dont les pièces buccales sont souillées. »

De nombreux experts rappellent l'importance du contrôle des vecteurs/mouches : « L'application de répulsifs spot-on (un traitement topique appliqué localement sur la peau) sur les animaux des exploitations touchées et des exploitations voisines est fortement recommandée comme mesure de soutien afin de protéger les bovins contre les insectes. » [53]. « Les bovins doivent être traités régulièrement avec des répulsifs contre les insectes afin de minimiser le risque de transmission de la maladie par les vecteurs. Cette mesure ne permet pas d'empêcher totalement la transmission, mais elle peut en réduire le risque. ».

En plus de ces experts, des pays comme la Suisse et l'Australie semblent insister beaucoup plus que la France sur cet aspect [54] [55] même si ces mesures sont considérées comme moins importantes que la vaccination d'une grande partie du cheptel.

L'ANSES aussi recommande de mieux documenter les méthodes de lutte contre les vecteurs (insecticides, pièges, répulsifs, parasitoïdes) et de garantir leur application effective, notamment dans les véhicules de transport de bétail [56]. L'ANSES et l'EFSA soulignent que l'usage d'insecticides, au niveau des animaux et de l'environnement, peut contribuer à réduire la propagation de la maladie. Ces mesures viennent en complément de la réglementation européenne imposant le nettoyage, la désinfection et le traitement insecticide des véhicules quittant une zone infectée.

L'étude de Susanti T et al. (2023) a aussi montré que l'absence de mesures de lutte antivectorielle contre les insectes transmetteurs pouvait constituer un facteur majeur favorisant la diffusion locale du virus par 8,82 (deuxième après les mouvements, transports et échanges d'animaux : risque $\times$ 15,5) [57].

De plus, un des piliers est le contrôle des transports d'animaux, nous sommes d'accord, mais il ne semble pas que le contrôle des insectes soit réalisé de façon aussi sérieuse pour la France que dans d'autres pays comme le note le rapport page 25, note « 3 ».

« À l'heure actuelle, l'Italie, la Suisse et l'Espagne ont signalé leur accord pour recevoir des bovins depuis certaines zones vaccinales. Les exportations vers ces pays doivent non seulement respecter les

⁵³ Tuppurainen E et al.. Review: Vaccines and Vaccination against Lumpy Skin Disease. Vaccines (Basel). 2021 Oct 6;9(10):1136. <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/34696244/>

⁵⁴ OSAV. Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV). 2025. Recommandations concernant les mesures de protection contre les vecteurs de la dermatose nodulaire contagieuse. Document officiel, à l'attention des services vétérinaires cantonaux, vétérinaires, détenteurs et détenteurs, transporteurs. <https://www.fr.ch/document/569786>

⁵⁵ Badger S et al. 2024, Lumpy skin disease vector management guide, a report prepared for the Department of Agriculture, Fisheries and Forestry, Canberra, June 2024. CC BY 4.0. <https://www.agriculture.gov.au/biosecurity-trade/pests-diseases-weeds/animal/lumpy-skin-disease/vector-management-guide>

⁵⁶ ANSES 2017. Risque d'introduction de la dermatose nodulaire contagieuse en France, Avis de l'Anses, Rapport d'expertise collective, Juin 2017, Édition scientifique, Version révisée du rapport de février 2017. <https://www.anses.fr/fr/system/files/SABA2016SA0120Ra.pdf>

⁵⁷ Susanti T et al.. Risk factors, logistic model, and vulnerability mapping of lumpy skin disease in livestock at the farm level in Indragiri Hulu District, Riau Province, Indonesia, in 2022. Vet World. 2023 Oct;16(10):2071-2079. <https://www.veterinaryworld.org/Vol.16/October2023/8.html>



conditions générales requises fixées au niveau international, mais également des conditions additionnelles imposées librement par chaque pays. »

« Ainsi, la Suisse impose une attestation de désinfection des véhicules au départ. L'Italie exige une attestation de bonne santé réalisée par le vétérinaire sanitaire faisant suite à l'examen clinique des bovins réalisé 24 heures avant envoi, une attestation de traitement des bovins pendant 10 jours avec des acaricides/insecticides et insectifuges remplie et signée par l'éleveur et le résultat d'analyse PCR négatif réalisé sur un échantillon des bovins destinés à l'exportation. »

Pourquoi cela n'est-il pas fait ainsi en France si c'est un des piliers ? Ce rapport néglige-t-il la durée de vie du virus sur les mouches (il est stipulé que cette durée serait de quelques heures alors qu'en réalité cela peut aller jusqu'à 9 à 14 jours !) ?

En effet, la DNC peut se répandre ainsi rapidement sur de grandes distances par des animaux malades mais aussi **par des insectes portant le virus de la DNC (Capripoxvirus)**, en particulier avec des conditions d'hygiène et de désinsectisation insuffisantes.

En analysant les données des épizooties précédentes ainsi que de celles récentes en France, notamment sur la vitesse avec laquelle se répand la DNC et ce qu'on sait sur le vol des insectes et le nombre nécessaire pour transmettre la maladie, on peut en conclure que les transports d'animaux (avec très probablement des mouches porteuses du virus !) jouent un rôle essentiel.

En effet, l'historique de la progression de la DNC à travers l'Europe, même si elle a pris des années depuis l'Europe de l'Est et Balkans (Grèce et Russie en 2015, Balkans en 2016-2017) puis Italie, Espagne et France (2025) a très probablement été boostée par les mouvements d'animaux en Europe (engraissement, reproduction/amélioration de races, marché aux bestiaux, commerce intra-UE comme l'expliquent des rapports importants et de nombreux experts ^[58] ^[59].

En ce qui concerne l'épizootie française c'est très probablement la même chose. Le début de la crise de la DNC en France en Savoie (21 ou 23 juin 2025) semble donc coïncider avec le début de l'épizootie (qui signifie épidémie chez les animaux) en Italie (20 juin 2025,). D'autre part, le début dans le Sud-Ouest, dans les Pyrénées-Orientales (66) (13/10/2025) semble coïncider avec la fin de l'épizootie en Espagne (17/10/2025) (figure 1 et 2, tableau 1).

⁵⁸ Nielsen SS et al.. Assessment of the control measures for category A diseases of Animal Health Law: Lumpy Skin Disease. EFSA J. 2022 Jan 24;20(1):e07121. <https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.2903/j.efsa.2022.7121> - EFSA Panel on Animal Health and Welfare (AHAW);

⁵⁹ Badger S et al. 2024, Lumpy skin disease vector management guide, a report prepared for the Department of Agriculture, Fisheries and Forestry, Canberra, June 2024. CC BY 4.0. <https://www.agriculture.gov.au/biosecurity-trade/pests-diseases-weeds/animal/lumpy-skin-disease/vector-management-guide>



Figure 1 : Distribution des cas/foyers de DNC en Europe au 16/12/2025 sur les quatre dernières semaines (incidence mensuelle basée sur les dates de détection) et depuis le 20/06/2025 (date de la première détection en Sardaigne). Seuls les foyers déclarés dans ADIS sont représentés [6].

Source : BHVSI-SA et Commission européenne ADIS, 16/12/2025. <https://plateforme-esa.fr/fr/bulletin-hebdomadaire-de-veillesanitaire-internationale-du-16-12-2025> [6].

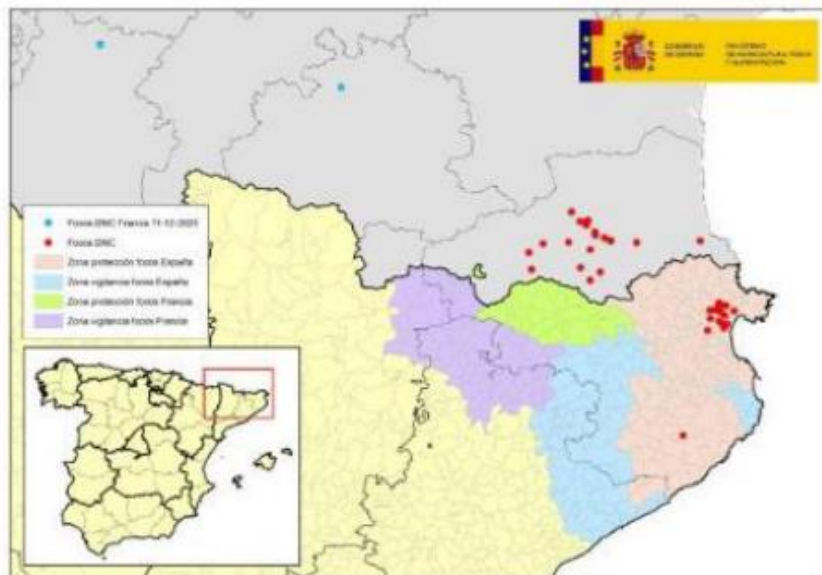


Figure 2 : Zones de protection et de surveillance associées aux cas de DNC détectés en Espagne et France au 11/12/2025 (source: MAPA le 11/12/2025). Un dernier foyer a été détecté dans la province de Gérone, le 17/10/2025. Pas de nouvelle déclaration depuis le dernier foyer détecté en Espagne le 17/10/2025 [8].

⁶⁰ BHVSI-SA et Commission européenne ADIS, 16/12/2025. <https://plateforme-esa.fr/fr/bulletin-hebdomadaire-de-veillesanitaire-internationale-du-16-12-2025>



Pays	Date de détection du premier évènement	Date de détection du dernier évènement	Bovins
Espagne	01/10/25	17/10/25	18
France	23/06/25	12/12/25	113
Italie (Continentrale)	25/06/25	25/06/25	1
Italie (Sardaigne)	20/06/25	27/10/25	79
Total Europe	20/06/25	08/12/25	211

Tableau 1 : Nombre de cas/foyers de DNC détectés au 14/12/2025 chez les bovins par pays en Europe depuis le 01/01/2025 (Commission européenne ADIS le 16/12/2025) [7]

Si on regarde de près, en France aussi, les transports sont impliqués : les deux cas/foyers de DNC détectés dans l'Ain en 2025 sont séparés d'environ 30 à 35 km, avec un intervalle de 2 semaines. On a là une distance compatible avec une diffusion régionale impliquant des relais/transports successifs plutôt qu'une propagation strictement locale par les vecteurs/mouches. Et cela devient plus flagrant entre le premier cas dans le Jura (39) à Ecleux le 11/10/2025 à 106 km du foyer le plus proche (Ain) à Injoux-Génissiat (Ain) le 6/09/2025, avec seulement 35 jours de séparation : donc des mouches qui voleraient en escadrille (il faut une vingtaine ou plus d'insectes pour qu'il y ait infection comme déjà évoqué) dans la même direction sur plus de 100 km. Il y a forcément un transport d'au moins un bovin infecté ou d'un nombre important de mouches portant le virus (dans leur trompe après l'avoir absorbé sur un animal infecté) et voyageant dans un véhicule contenant des bovins, depuis un des foyers actifs vers Ecleux dans le Jura. ^[61]

La lutte antivectorielle sur les exploitations en amont et pendant une épizootie, et surtout dans les véhicules de transport des animaux (contrôles stricts désinsectisation sur véhicules depuis étranger) sont donc essentielles plutôt que les seules mesures d'abattage et de vaccination qui se sont révélées et se révéleront inefficaces (c'est l'hiver qui a stoppé l'épidémie !).

Cela constitue donc un « oubli » scientifique et politique clé pour l'efficacité de la lutte contre la DNC. Est-ce volontaire, parce que ces mesures de lutte antivectorielle demandent plus de réflexion et d'organisation que la vaccination et l'abattage comme seules solutions ?

⁶¹ Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté Alimentaire. <https://agriculture.gouv.fr/dermatosenodulaire-contagieuse-des-bovins-dnc-point-de-situation>



ASPECT ÉCONOMIQUE ET STATUT INDEMNÉ

Selon l'expert de l'OMSA la France a déjà perdu son statut indemne dès la détection du premier cas (le Maroc a suspendu ses importations). Cependant il est expliqué dans le rapport que les zones indemnes ne sont pas soumises à restriction d'exportation vers les États membres de l'UE car le statut indemne est préservé vis à vis de l'UE dans les zones non infectées et non vaccinées. À l'heure actuelle, l'Italie, la Suisse et l'Espagne ont signalé leur accord pour recevoir des bovins depuis certaines zones vaccinales. Donc les exportations de broutards en particulier ne se font que sous des conditions strictes négociées avec chaque destinataire.

QUESTIONS DES ÉLUS ET DES INTERNAUTES

Lors de cette réunion, les Sénateurs et Députés ont posé de nombreuses questions très pertinentes. À la fin de la réunion, les élus ont transmis les questions des internautes, voici celles auxquelles il n'a pas été répondues (et sans doute pas seulement par manque de temps mais car c'était des questions gênantes !) :

Comment évoluent les troupeaux dans les pays où la maladie est endémique ? Quel est le rôle de l'immunité naturelle, peut-elle être atteinte ? Il n'a pas été question des animaux guéris. Pourquoi ne pratique-t-on pas l'abattage partiel comme en 2024 au Japon (nous ajoutons ou en 2016-2017 en Grèce où seulement 16% des troupeaux contaminés ont été abattus) ?

Pourquoi ne pas exclure l'abattage total à partir de 4 semaines après la date de vaccination ?

Pensez-vous qu'il y aura une reprise de l'épidémie au printemps ?

Comment expliquer la résurgence en Catalogne chez un animal non vacciné ?

Les experts répondent que la surveillance des animaux et des insectes vecteurs est active.

BREF RAPPEL SUR CE DERNIER FOYER DE CATALOGNE

Un foyer de 4 cas a été découvert début janvier 2026 dans un élevage extensif de 106 bovins vaccinés en octobre.

Les animaux ont été testés positifs mais rien n'est dit sur leur état de santé : étaient-ils en voie de guérison ? La réponse a été l'abattage du troupeau.

Pourtant la couverture vaccinale est supérieure à 95% dans la zone de restriction en Catalogne.

Les animaux non vaccinés auraient donc plutôt pu servir de sentinelles de la circulation du virus ^[62], s'ils n'avaient pas été abattus. Les autorités espagnoles confirment que la vaccination n'empêche pas la circulation du virus ^[63].

⁶² Nouveau foyer de dermatose nodulaire contagieuse en Catalogne, 9 janvier 2026, COVB, Collège Officiel des Vétérinaires de Barcelone <https://www.covb.cat/es/actualitat/noticies/general/nuevo-foco-de-dermatosis-nodular-contagiosa-en-cataluna/>

⁶³ <https://www.irta.cat/es/noticia/comite-cientific-dnc-dos-mesos-assessorant/>



CONCLUSION

La gravité réelle de la DNC a été exagérée : les préjudices sont surtout économiques et concernent peu la santé animale et pas la santé humaine.

Le virus de la DNC se transmet par des insectes vecteurs passifs et les autorités tiennent peu compte de la lutte antivectorielle sur laquelle insistent pourtant d'autres pays.

La détection de la maladie repose sur des critères cliniques qui sont confirmés par des tests PCR. Étant donnés les risques de faux positif et les implications d'un test positif qui va entraîner l'abattage d'un troupeau, les autorités devraient autoriser les éleveurs à faire réaliser à leurs frais des contre-expertises, comme l'autorise un règlement de l'UE.

L'abattage total des troupeaux découle d'un règlement européen mais ne correspond pas au consensus scientifique. **Ce règlement autorise de déroger à l'abattage total des animaux vaccinés.**

En revanche, comme le soulignent les experts, le contrôle des mouvements d'animaux est essentiel ainsi que la lutte antivectorielle qui n'est pas assez prise en compte dans ce rapport.

Les données du terrain comme de la science montrent bien que la vaccination peut tout au plus contrôler la maladie mais pas du tout l'éradiquer.

La vaccination aura son maximum d'efficacité et son minimum d'effets délétères si elle est pratiquée de manière intelligente. Il faut vacciner de l'extérieur vers l'intérieur, en commençant par le périmètre qui entoure les zones infectées et si possible en hiver ou tout début du printemps.

En effet la vaccination en zone infectée en période épidémique présente des risques. Elle peut donner lieu à une **recombinaison entre le virus sauvage et le virus vaccinal**. Elle occasionne des effets indésirables imprévisibles sur des animaux déjà infectés par le virus sauvage. Elle masque la circulation du virus en période épidémique.

Et tout ceci d'autant plus que le vaccin actuellement utilisé est certainement surdosé.

La solution idéale serait de laisser circuler le virus sauvage en fortifiant les animaux par une bonne alimentation et éventuellement des compléments de micronutrition.

Le cheptel français acquerrait ainsi une immunité naturelle à vie (contrairement à l'immunité vaccinale de courte durée). La vaccination des veaux serait à discuter alors en fonction de la circulation réelle du virus sauvage qui pourrait alors être visible. En France, il n'y a pas de réservoir de virus connu dans la faune sauvage et un strict contrôle des mouvements d'animaux venant des pays infectés pourrait ainsi éviter le retour de la maladie.



Association BONSENS.ORG - Association Loi 1908

Immatriculation association : TPRX-ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN - Volume 46 / Folio 22 - SIREN : 903 156 859

10 Rue des Cigognes - 67960 ENTZHEIM

contact@bonsens.org / contact@bonsens.info - Site Web : <https://bonsens.info/>